

MISSION DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE



**Bienvenue à la Maison de Santé
Pluriprofessionnelle
d'ÉPEHY**



Pour lutter contre les déserts médicaux, le gouvernement encourage des médecins volontaires à exercer une mission de solidarité territoriale en assurant des journées de consultations dans les zones les plus fragiles. Cette mission, aussi appelée « un médecin près de chez vous », apporte une réponse immédiate à des patients pouvant renoncer aux soins dans des zones prioritaires.

En Hauts-de-France, cette mesure est déployée dans 4 intercommunalités.

En tant que médecin volontaire, vous pourrez consacrer plusieurs jours de consultations par mois dans ces zones prioritaires, au sein de lieux adaptés à l'exercice de la médecine générale (maison de santé pluriprofessionnelle ou maison médicale).

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA SERRE

● **MSP de MARLE (02250)**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 7 VALLÉES

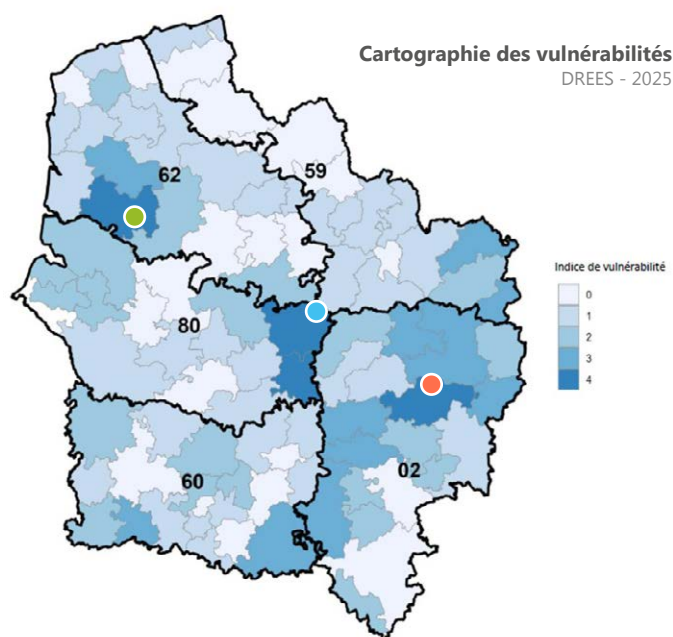
● **MSP Marie-Curie à HESDIN-LA-FORÊT (62140)**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE SOMME

● **MSP de ÉPEHY (80740)**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'EST DE LA SOMME

Lieux d'accueil à confirmer



VOTRE RÉMUNÉRATION

En plus du paiement des consultations réalisées, **vous percevrez une indemnisation forfaitaire de 200 € par jour de solidarité¹** (100 € par demi-journée). Cette somme vous sera versée mensuellement par la CPAM. Vous pourrez choisir le mode de règlement des consultations, hors tiers payant (AMO et/ou AMC). Aucun dépassement d'honoraire ne pourra être réalisé. Aucune rétrocession ne vous sera demandée par le lieu d'accueil.

¹ journée = 8h de travail effectif.



LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

La cartographie des lieux de solidarité est consultable en ligne sur Un médecin près de chez vous : lieux d'accueil | Santé.fr.

Afin de vous porter volontaire, vous devrez vous inscrire via la **plateforme** « Démarches simplifiées », accessible depuis le site Santé.fr ou à l'adresse « <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/inscription-pro-medecin-pres-de-chez-vous> ». Vous devrez alors indiquer vos nom/prénom, coordonnées (tél/mail), RPPS, département d'exercice principal (ou le plus récent si vous êtes retraité), lieu(x) de solidarité territoriale souhaité(s), créneaux souhaités, etc.



LA GESTION DU PLANNING

Une fois votre inscription réalisée, vous recevrez des identifiants de connexion vous permettant de **vous connecter à la plateforme** « [RDV Service Public](#) ».

Ces identifiants vous permettront **d'indiquer puis de gérer les créneaux de rendez-vous que vous souhaitez ouvrir**. Vous disposerez à tout moment d'un **droit de gestion sur cet agenda**.

Une fois l'agenda créé, les **patients pourront directement prendre rendez-vous sur les créneaux ouverts via ce même site** « [RDV Service Public](#) ».

La MSP ou le cabinet d'accueil aura par ailleurs la possibilité de cogérer le planning de rendez-vous.



L'AUTORISATION D'EXERCICE DANS UN LIEU SECONDAIRE

Votre **CDOM de rattachement est automatiquement informé** de votre inscription sur la plateforme « [démarche simplifiée](#) ». Il vous fournira, **sans démarche complémentaire de votre part, une autorisation d'activité pour la mission de solidarité territoriale** après vérification concernant la plénitude de votre exercice.



LE REMPLACEMENT AU SEIN DE VOTRE CABINET PENDANT LES JOURNÉES DE SOLIDARITÉ

Chaque médecin qui participera à la mission de solidarité territoriale pourra prendre un remplaçant.



LA CARTE CPS

Afin de pouvoir coder vos consultations sur le lieu de la solidarité, et télétransmettre les informations nécessaires à l'assurance maladie, il vous sera **nécessaire de disposer d'une nouvelle carte CPS**.

Pour cela, **la CPAM du lieu de solidarité est automatiquement informée** de votre inscription sur la plateforme démarche simplifiée. Elle vérifiera les informations dont elle a besoin (RIB, etc.) afin de générer automatiquement la création d'une nouvelle carte CPS incluant la nouvelle activité de solidarité territoriale. **Un délai de 2 à 3 semaines est nécessaire entre votre enregistrement et la réception de cette nouvelle carte CPS**. En attendant la réception de votre nouvelle carte CPS, il vous sera possible de réaliser les consultations en utilisant des feuilles de soins papier.

Une FAQ est disponible sur le site [santé.fr](#) :
Un médecin près de chez vous : [FAQ](#) | [Santé.fr](#)



LA MSP D'ÉPEHY



Entrée de la MSP



Salle de consultation



Salle d'attente

Épehy, qui appartient à la communauté de communes de la Haute Somme, est située entre St-Quentin, Péronne et Cambrai. Elle est à 1h de Lille, 50 minutes d'Amiens, 50 minutes d'Arras.

La maison de santé pluriprofessionnelle de Épehy

est située 5 Rue Vallée Des Moulins, 80740 Épehy. Elle dispose d'une salle de pause où il est possible de déjeuner. Elle est accessible via la départementale D24.

Il est possible de manger au sein de l'EHPAD qui se situe en centre-ville.

● COMPOSITION

2 médecins généralistes, 1 pédicure, 1 chirurgien-dentiste, 3 infirmiers, 3 masseurs kinésithérapeutes et 1 sage-femme.

● HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h.

● ACCÈS AU BUREAU DE CONSULTATION

La clef de votre bureau de consultation sera à récupérer et à rendre au secrétariat de la MSP.

Les médecins généralistes se partagent un temps de secrétariat qui pourra être mis à votre disposition pour l'accueil des patients et l'éventuelle prise de rendez-vous sur place.

● SECRÉTARIAT MÉDICAL

Ouvert de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.
Tél. 03 22 86 64 20.

● LOGICIEL MÉTIER

La MSP ne dispose pas de logiciel commun aux médecins, il vous est demandé de venir équipé de votre propre ordinateur.

● ÉQUIPEMENT DU CABINET

Le cabinet est, sauf ordinateur, complètement équipé (imprimante, lecteur de carte CPS, table de consultation, consommables, etc.). Pensez à venir muni de votre trousse de visite habituelle : stéthoscope, otoscope, thermomètre, etc.

● CONTINUITÉ DES SOINS EN DEHORS DE VOS JOURNÉES DE SOLIDARITÉS

Concernant le système d'information

- Si vous utilisez votre propre ordinateur et/ou logiciel, vous pourrez rendre disponible les informations utiles sur Mon Espace Santé, dans le cas où le patient disposerait d'un compte ouvert.

Concernant le suivi des patients

- Vous aurez la possibilité de continuer à suivre les patients vus en solidarité territoriale :
 - directement au sein de votre cabinet, si le temps de déplacement le permet.
 - en téléconsultation, si vous en effectuez.
- Les patients pourront bénéficier d'un suivi grâce aux autres médecins solidaires ou via les médecins déjà présents au sein de la structure d'accueil.



OFFRE DE SOINS

En plus de la maison de santé d'Épehy, vous trouverez au sein d'un périmètre de 20 km une offre de soins qui comprend :

- **Des spécialistes** en pneumologie, cardiologie, allergologie et psychiatrie.
- **Des psychologues.**
- Plusieurs **laboratoires d'analyse.**
- Des **centres d'imagerie.**
- **3 centres hospitaliers** disposant d'un service d'accueil des urgences : Péronne, St-Quentin, Cambrai.



LE LOGEMENT

Un **studio équipé de 20m²** est disponible gratuitement pour vous accueillir au sein de la maison de santé pluriprofessionnelle. Il dispose d'une salle de bain, d'une kitchenette et d'un coin chambre.



VOS CONTACTS

MAIRIE D'ÉPEHY

✉ mairie-epehy@wanadoo.fr

MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

✉ maisondesanteepehy@outlook.fr

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DES HAUTS-DE-FRANCE

Louise LECERF, cheffe du service accès aux soins

✉ louise.lecerf@ars.sante.fr



ARS HAUTS-DE-FRANCE
556 AVENUE WILLY BRANDT
59777 EURALILLE



0 809 402 032 Service gratuit
+ prix appel



www.hauts-de-france.ars.sante.fr



Retrouvez-nous sur LinkedIn